

NOM :

PRENOM :

ATELIER :

## RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Merci de lire, attester et signer

- 1) Je prends note que SOUFFLEURS D'ART Ateliers Théâtre a souscrit une assurance «Responsabilité Civile».
- 2) Mon adhésion inclue la cotisation annuelle de l'association Souffleurs d'Art - Ateliers Théâtre ce qui, selon les statuts en vigueur, fait de moi un «membre usager» de cette association.
- 3) Il n'y aura pas d'atelier pendant les vacances scolaires, sauf avis contraire de l'animateur pour un besoin de mise en scène ou de représentation particulière.
- 4) Les ateliers, bien que donnés dans un esprit convivial, ne doivent en aucun cas être sujets aux débordements. Chaque animateur étant le responsable de son atelier qui doit être dispensé dans un respect mutuel. En cas de litige, un conseil se réunira pour évaluer la situation avec l'intéressé (et les parents ou le responsable légal si l'élève est mineur). Après délibération, l'élève pourrait éventuellement être changé de cours, ou dans les cas extrêmes, être exclu des Ateliers SOUFFLEURS D'ART sans pouvoir prétendre au remboursement de sa cotisation.
- 5) Chaque élève devra respecter les locaux, salles de spectacle, matériel et costumes mis à disposition. Ainsi que restituer le matériel et/ou costume éventuellement en prêt.
- 6) **Je m'engage à être assidu** aux ateliers et à fournir le travail personnel réclamé par les animateurs (comme l'apprentissage d'un texte).
- 7) Je suis tenu d'avertir au plus tôt mon animateur de toute absence qui doit rester exceptionnelle. Pour les élèves mineurs, il revient aux responsables légaux de prévenir l'animateur de l'absence.
- 8) Un cahier d'appel est tenu par l'ensemble des animateurs qui y annotent les absences et retards de chacun. L'animateur s'engage, par conséquent, à contacter les élèves (et responsables légaux si l'élève est mineur) quand il constate de trop nombreux retards ou absences injustifiés. Le cas échéant, l'animateur se réserve le droit de proposer un rendez-vous à l'élève (et/ou aux responsables légaux si l'élève est mineur) pour interroger l'utilité de l'activité et remédier au problème d'assiduité de l'individu concerné.
- 9) Le temps d'accueil se résumant aux 10 premières minutes de cours, ce délai passé, l'animateur se réserve le droit de refuser tout élève dont le retard ne serait pas justifié par ses responsables légaux.
- 10) Les animateurs et encadrants de l'équipe SOUFFLEURS D'ART rejettent toute responsabilité si un élève mineur n'est pas au cours (absence ou retard) sans que ses responsables légaux en soient informés.
- 11) J'accepte de participer au spectacle de fin d'année, je m'engage à être présent à ce dernier et aux répétitions générales le concernant (les dates et horaires précises seront données au plus tôt par les professeurs). Tout manquement pourrait mettre en péril le bon déroulement du spectacle et pénaliser le groupe complet.
- 12) Toute absence prolongée non excusée, ou tout arrêt de participation en cours d'année n'ouvre pas le droit au remboursement de la cotisation (hormis problème médical et mutation hors région).
- 13) J'autorise la diffusion de mon image qui pourrait être publiée sur tous supports (presse, affiche, internet, publicité, etc...).



Date :

Signature de l'élève (et du responsable légal pour les mineurs) précédé de la mention «lu et approuvé» :